



GUIDE DU FINANCEMENT DES ETUDES

SOMMAIRE

Quelles solutions pour financer vos études ?	2
CROUS	2
BOURSES EXTERNES	3
LES FONDATIONS	3
LES PRÊTS	5
LES AIDES INTERNES DE L'IÉSEG.....	6
LES AIDES POUR PARTIR ETUDIER OU FAIRE SON STAGE A L'ETRANGER	8
LES AUTRES AIDES.....	9
CONTACTS UTILES :	11

Quelles solutions pour financer vos études ?

Une formation solide et validée par un diplôme officiel constitue le meilleur des investissements pour l'avenir. Ceci est encore plus vrai dans le contexte économique actuel. Vous êtes convaincu des bénéfices d'une formation d'excellence, alliant dimension internationale, étude approfondie et expériences en entreprise, mais vous hésitez à vous engager dans des études longues et coûteuses ? Vous vous demandez comment financer vos études ? Vous trouverez dans ce document des informations, non exhaustive, concernant les différentes sources de financement.

CROUS

LA BOURSE DU CROUS : bourse sur critères sociaux

L'IESEG est une école reconnue par l'Etat. Les étudiants inscrits au **Programme Grande Ecole** peuvent solliciter une bourse d'Etat d'enseignement supérieur.

Conditions d'obtention :

- Age : avoir moins de 28 ans
- Être de nationalité française ou de l'UE (+Islande et Norvège)
- A défaut domiciliation et rattachement fiscal depuis +2 ans en France
- La bourse est versée, mensuellement, directement à l'étudiant.

Démarches

Dossier à constituer sur www.etudiant.gouv.fr

Après étude de votre dossier par le Crous, vous recevrez par mail votre notification de bourse conditionnelle. Dès réception de cette attestation, vous devrez nous la transmettre par mail à : bourse.crous@ieseg.fr.

Attention : *Les étudiants qui s'inscrivent en apprentissage, aux différents Masters Spécialisés (Post Graduate Program) et au Bachelor in International Business (BIB) ne sont pas éligibles à la bourse du Crous ni à la plupart des bourses d'études publiques basées sur les critères sociaux.*

L'AIDE AU MÉRITE ATTRIBUÉE AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS DU CROUS

L'aide au mérite concerne uniquement les étudiants boursiers du ministère de l'enseignement supérieur. Elle est accordée aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention « **Très bien** », quelle que soit la formation supérieure envisagée.

L'étudiant n'a aucune démarche à faire pour obtenir l'aide au mérite. C'est le rectorat qui transmet directement au Crous la liste des bénéficiaires.

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-au-merite-1291>

JOBS ÉTUDIANTS :

Le site du Crous propose des offres d'emplois : www.jobaviz.fr

BOURSES EXTERNES

PORTAIL DES BOURSES : European Funding Guide :

La plateforme www.european-funding-guide.eu permet aux étudiants de trouver une bourse gratuitement ainsi que des aides financières pour leurs cursus académiques.

Les programmes de financement recouvrent de nombreux domaines pour lesquels les étudiants peuvent avoir besoin d'une aide financière - passant par les coûts de la vie courante, des frais d'inscription et de résidence jusqu'aux dépenses supplémentaires pour les semestres à l'étranger. De nombreux articles sont également proposés, notamment sur les thèmes liés à la candidature aux bourses d'études

LES BOURSES MUNICIPALES, DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES ET CE

Les communes et les départements peuvent éventuellement accorder des aides pour le financement des études. Certains Comités d'Entreprises (C.E) et mutuelles peuvent également proposer des bourses d'études.

Pour en bénéficier, se renseigner auprès de la Mairie et du Conseil Général de votre lieu de résidence, ainsi qu'auprès du Comité d'Entreprise de vos parents.

LES FONDATIONS

LA FONDATION IÉSEG

Tout au long de votre parcours de formation, vous pourrez solliciter des bourses en fonction de vos besoins (bourse égalité des chances, bourses d'excellence, bourses entrepreneuriat, bourses mobilité).

Contact : contact@fondation.ieseg.fr

LES FONDATIONS EXTÉRIEURES

Plusieurs fondations peuvent vous aider dans le financement des frais de scolarité.

Pour plus d'information, veuillez-vous rendre sur : www.fondationdefrance.org/

LA FONDATION JACQUES LAMBERT

La Fondation Jacques LAMBERT abritée par la Fondation de France, attribue des bourses aux étudiants des écoles de commerce inscrits en **3ème année du Programme Grande Ecole**.

Chaque année, l'IESEG, sélectionne 3 dossiers d'étudiants et les soumet à la Fondation selon les critères suivants :

- L'excellence académique de l'étudiant,
- Les difficultés financières.

Cette bourse d'étude est exclusivement dédiée aux élèves possédant la nationalité française.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-jacques-lambert>

LA FONDATION DE LILLE « Bourses de l'Espoir »

Concernent les résidents des départements du Nord et Pas-de-Calais depuis au moins 3 ans, en difficultés financières pour poursuivre ou finaliser les études.

Pour candidater, suivre la procédure sur : <http://www.fonctiondelille.org/>

LA FONDATION GIVEKA

Elle attribue des bourses aux étudiants français ou suisse qui, en raison d'un accident subi ou d'une maladie contractée après avoir obtenu leur baccalauréat, ont des difficultés financières à entamer ou suivre des études supérieures en France ou à l'étranger. Pour candidater, retirer un dossier avant novembre de l'année universitaire en cours. <https://www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap/fondation-giveka/>

LA FONDATION ARELI EMERGENCE

Le programme Emergence s'adresse aux jeunes venant de milieux modestes. Il les aide à réussir leurs études supérieures et leur insertion professionnelle en leur permettant d'accéder à ce qui leur manque le plus : des moyens financiers (une bourse complémentaire à la bourse d'Etat), et un réseau professionnel bienveillant (un réseau de parrainage).

Pour candidater, suivre la procédure sur : <http://www.areli.fr/le-programme-emergence/devenir-unlaureat>

LA FONDATION FRANCE - La bourse Déclics jeunes

Elle aide les étudiants (18-30ans) à réaliser leur vocation/projet personnel dans des domaines divers.

Attention : Les candidatures sont présentées à des moments spécifiques de l'année, pour plus d'informations, veuillez consulter directement : <https://www.fondationdefrance.org/fr/concours-declics-jeunes>

LA FONDATION D'ENTREPRISE FRANCIS BOUYGUES

La Fondation propose une aide aux étudiants ayant obtenu la mention « **Bien** » ou « **Très bien** » au baccalauréat et rencontrant des difficultés financières qui pourraient compromettre une éventuelle suite de parcours dans l'enseignement supérieur.

<http://www.fondationfrancisbouygues.com/>

LA FONDATION MARCEL BLEUSTEIN-BLANCHET

Elle propose une bourse de la Vocation pour les étudiants rencontrant des difficultés financières et ayant une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation.

Les candidatures sont présentées à des moments spécifiques de l'année, pour plus d'informations, veuillez consulter directement : <http://www.fondationvocation.org/>

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF DES ÉTUDES :

Il existe des plateformes de crowdfunding, par exemple :

- **StudentBackr** : ouvert aux élèves européens de 18 et plus dans le but de récolter des fonds pour le financement de leurs études. Ils bénéficient également d'aides personnalisées et gratuites.
- **Whatifcommunity** : Cette plateforme réunie des fonds auprès d'entreprises ou d'institutionnels pour les mettre à la disposition des étudiants. L'étudiant, une fois diplômé, reverse un pourcentage de son salaire sur une période de temps donné, individualisée à ses besoins et à sa situation.
- **EdukLab** : aide au financement des études supérieures ou d'un projet.

LES PRÊTS

PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le prêt étudiant est un crédit à la consommation qui vous est accordé pour financer vos études.

Le prêt étudiant garanti par l'État vous permet d'obtenir un prêt pour financer vos études sans condition de ressources et sans caution d'un proche. Il est ouvert à tous les étudiants boursiers ou non.

Informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F986>

PRÊT ÉTUDIANT POUR LES ÉTUDIANTS DE L'IESEG – auprès des Banques Partenaires

Les banques partenaires de l'IESEG (la Caisse d'Epargne, Société Générale, LCL et BNP Paribas) proposent aux étudiants de l'IESEG des prêts étudiants à des conditions préférentielles.

Les conditions proposées varient selon les banques :

Pour plus d'informations, contactez directement nos banques partenaires.

Les informations indiquées ci-après sont susceptibles d'être revues.

Contacts en Hauts-de-France:

Caisse d'Epargne Hauts-de-France	Société Générale	LCL	BNP Paribas
Frais de dossier : offert			
différé de remboursement possible			
Montant maximum : 60 000€	Montant maximum : 120 000€	Montant maximum : 75 000€	Montant maximum : 75 000€
Contact : 03.20.66.67.70	Contact : 03.20.54.00.66	Contact : 03.20.14.74.76	Contact : 03.20.42.74.03

Contacts en Ile-de-France:

Caisse d'Epargne Ile-de-France	Société Générale	LCL	BNP Paribas
Frais de dossier : offert			
différé de remboursement possible			
Montant maximum : 60 000€	Montant maximum : 120 000€	Montant maximum : 75 000€	Montant maximum : 75 000€
Contact : 01.71.09.61.14	Contact : 01.49.97.57.46	Contact : 01.55.23.01.91	Contact : 06.64.01.52.40

LES AIDES INTERNES DE L'IÉSEG

LES AIDES DE L'IÉSEG :

Des solutions sont proposées aux étudiants rencontrant des difficultés financières

Afin de faire face aux aléas de la vie les aides peuvent également être sollicitées en cas de baisse de revenu, perte d'emploi ou de décès du garant / répondant financier si celui-ci a bien été renseigné au moment de l'inscription ou de la réinscription.

1. **PRÊT ETUDIANT AVEC CAUTION DE L'IÉSEG** : L'IÉSEG peut se porter caution sous certaines conditions auprès d'une banque partenaire si l'étudiant n'obtient pas de prêt étudiant au motif d'une caution insuffisante.
2. **PRÊT D'HONNEUR IÉSEG** : Prêt d'honneur à taux 0% que l'étudiant rembourse en plusieurs mensualités, une fois diplômé et entré dans le marché du travail.
3. **BOURSE IÉSEG** : IÉSEG peut octroyer des bourses sous certaines conditions, aux étudiants afin de les accompagner dans leurs études.

Pour toutes ces solutions de financement, une commission statue sur les demandes d'aides au financement. Celles-ci doivent être adressées par e-mail à : financialsupport@ieseg.fr

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

(à personnaliser en fonction de votre situation)

- Une lettre précise motivant votre demande d'aide et détaillant la situation financière de vos garants financiers sans oublier votre adresse email personnelle et votre numéro de téléphone,
- Les deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition des garants (même en cas de divorce) ou une attestation de l'employeur mentionnant le salaire gagné au cours des derniers 24 mois.
- Le bulletin de salaire des deux garants de décembre + ceux des 3 derniers mois avant la date de la commission,
- L'attestation Pôle Emploi le cas échéant,
- Le bulletin de salaire de l'étudiant de décembre + ceux des 3 derniers mois avant la date de la commission,
- L'attestation de la banque de l'étudiant notifiant le refus de prêt étudiant, obligatoire.
- La copie de la notification définitive du CROUS ou l'avis conditionnel pour l'année académique à venir.
- Tout autre document qui permettra d'apprécier la situation financière de l'étudiant et de ses garants (justificatif de dettes, d'emprunts, etc.)
- D'autres documents pourront être demandés pour compléter votre dossier.

L'IÉSEG vous informera de sa décision après étude de votre dossier et proposera à ceux dont le dossier a été retenu une solution parmi celles énumérées ci-dessus.

Attention : les solutions de financement proposées par l'IÉSEG n'ont pour but que d'aider au financement des frais de scolarité et non aux frais de vie.

L'APPRENTISSAGE

Il permet aux étudiants en BAC+3 ou titulaire d'un diplôme notamment en économie-gestion, économie-management, économie de rejoindre l'IESEG en Master en alternance.

Le Master apprentissage de l'IESEG est un tremplin pour entrer dans la vie professionnelle.

La formation est financée par l'entreprise qui accueille l'étudiant. L'étudiant dispose d'un statut de salarié : il est rémunéré par l'entreprise qui l'accueille et qui finance les deux ans de sa formation.

Attention : Les étudiants en apprentissage ne sont pas habilités à recevoir la bourse du Crous.

Pour plus d'information :

<https://www.ieseg.fr/programmes/masters-science/programme-grande-ecole/master-alternance/>

JOB IESEG :

Des offres d'emplois sont proposées aux étudiants des 2 Campus pour les besoins de l'école ou autres.

LES AIDES POUR PARTIR ETUDIER OU FAIRE SON STAGE A L'ETRANGER

En fonction de votre destination, le Ministère des Affaires Etrangères recense sur son site les différentes aides et bourse pour financer ses études ou un stage à l'étranger :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation/etudes-superieures/financer-ses-etudes.

BOURSE MERMOZ : CONSEIL RÉGIONAL HAUTS DE FRANCE

Cette bourse est destinée aux étudiants, du campus de Lille, partant hors programme Erasmus (dont la Russie), pour les étudiants partant en double-diplôme, souhaitant réaliser un séjour d'études, un stage à l'étranger ou un échange en université hors Europe au cours de l'année académique (toutes destinations hors Europe, sauf les DROM-COM, la principauté de Monaco et Andorre).

Le pays d'accueil doit être différent de celui de la nationalité de l'étudiant.

Etudiants éligibles : à partir d'un niveau bac +2 (première année validée) à bac +8.

BOURSE ERASMUS +

Cette bourse est destinée aux étudiants souhaitant réaliser un séjour d'études ou un stage dans un organisme ou entreprise des pays membres de l'Union européenne ainsi que de l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, et la Serbie, à l'exclusion des institutions européennes, ambassades et consulats du pays d'origine. Elle permet de financer une partie du voyage ou du séjour.

Etudiants éligibles : recevront directement un mail avec la procédure pour pouvoir postuler.

BOURSE DE MOBILITÉ DES AUTRES RÉGIONS

Si les parents résident en dehors des Hauts-De-France, nous vous invitons également à effectuer des démarches de demande de bourse de mobilité auprès de votre Conseil Général et Régional.

Vous ne pouvez PAS cumuler la Bourse Mermoz avec la Bourse de votre Conseil Régional.

BOURSE DE MOBILITÉ RÉGION ÎLE DE FRANCE (IDF)

Bourse réservée aux étudiants inscrits dans un établissement éligible d'Île-de-France.

AIDE A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS (AMI)

L'aide à la mobilité internationale est accordée à l'étudiant bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques. L'AMI fait l'objet d'un contingent annuel notifié aux établissements d'enseignement supérieur engagés dans la procédure de contractualisation avec l'État (ministère chargé de l'enseignement supérieur). Les étudiants de l'Université Catholique de Lille ne peuvent pas en bénéficier, les accords avec le ministère sont en négociation depuis plusieurs années, sans signature.

Cette bourse n'est pas délivrée par le CROUS.

LES AUTRES AIDES

ALLOCATION SPÉCIFIQUE ANNUELLE (ASAA) – Etudiant non boursier du Crous

L'aide spécifique permet d'apporter une aide financière personnalisée à l'étudiant en difficulté. Elle peut vous être versée si l'étudiant des difficultés financières durables et qu'il ne bénéficie pas de la bourse d'enseignement sur critères sociaux. L'étudiant peut bénéficier d'une aide s'il est dans l'une des situations suivantes : rupture familiale, indépendance avérée, changement de garde suite à séparation des parents, voire autres difficultés.

CENTRE POLYVALENT DE SANTÉ UNIVERSITAIRE (CPSU)

Ce centre rassemble deux pôles : **LE ALL SANTE** et le **ALL SOLIDARITE**, tous deux sont accessibles aux étudiants des facultés de l'université catholique de Lille.

Le ALL SANTÉ

Le CPSU remplit deux missions :

- La prévention avec des visites médicales pour les étudiants de première année et des conseils en hygiène de vie.
- Le soin avec des consultations de médecine générale sans rendez-vous, des consultations de gynécologie et consultations psychologiques.

Contact

CPSU Maison de l'étudiant – 67 bd Vauban

Médecin responsable : Docteur Cécile Masset – 03 28 04 02 40

<https://cpsu.docvitae.fr>

ou mail : cpsu@all-lacatho.fr

Le ALL SOLIDARITE

L'Université Catholique de Lille, par le biais du ALL SOLIDARITE, attribue, sur dossier, des aides financières au logement et / ou aux repas.

Les assistants sociaux vous reçoivent sur rendez-vous pour vous informer dans vos démarches et vos demandes (bourses, logement, aides financières ou toutes autres questions). Une écoute, un accompagnement et une orientation en toute confidentialité.

Contact

CPSU Maison de l'étudiant – 67 bd Vauban, 59 000 LILLE

Prise de rendez-vous tél : 03 28 04 02 47

ou mail : solidarite@all-lacatho.fr

AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Pour compléter les remboursements de la Sécurité sociale, à défaut de remplir les conditions d'attribution de la CMU complémentaire (CMU-C), les étudiants peuvent bénéficier, sous réserve de remplir les conditions de ressources, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Pour savoir si vous avez droit à l'ACS, cliquer sur le simulateur : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

LES AIDES AU TRANSPORT

Pass Régional

Les étudiants poursuivant des études supérieures ou faisant un stage d'une durée continue minimale d'un mois dans le cadre d'études supérieures, qui résident et étudient (ou font un stage) dans le Nord Pas-de-Calais, et qui utilisent le réseau TER régional pour les déplacements entre le domicile et le lieu d'études peuvent bénéficier de:

- La gratuité du pass régional pour les étudiants boursiers,
- Tarifs avantageux pour les étudiants non boursiers de moins de 26 ans.

Renseignements : <https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/carte-et-tarifs-ter>

Carte ILEVIA (métro, bus, tramway) - LILLE

Les étudiants âgés de moins de 25 ans qui habitent dans la Communauté Urbaine de Lille peuvent bénéficier d'une réduction sur les abonnements jusqu'à 50 %.

Renseignements : <https://www.ilevia.fr/fr/16-les-offres-4-25ans>

Carte IMAGINE R (métro, bus, tramway) - PARIS

Les étudiants âgés de moins de 26 ans peuvent bénéficier d'une réduction de 50 % par rapport au prix du forfait Navigo Annuel.

Renseignements : www.imagine-r.com

LES AIDES AU LOGEMENT

La plupart des étudiants peuvent bénéficier d'une aide au logement versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf). L'étudiant touche l'APL lorsqu'il loue un logement conventionné (logement ayant fait l'objet d'une convention entre l'État et le bailleur), l'ALS dans les autres cas (résidences universitaires, foyers...).

Aide personnalisée au logement (APL)

L'APL, financée par la Caisse d'Allocations Familiales, est accessible à tous les étudiants ayant souscrit un bail de location, quelles que soient leurs ressources. Pour en bénéficier il faut que le logement soit conventionné.

Vous pouvez également faire une demande de logement en résidences universitaires, consultez gratuitement des annonces de logements privés et accéder à un ensemble de services telle que la CLE (Caution Locative Etudiante) sur le site : www.lokaviz.fr

Allocation de logement à caractère Social (ALS)

Le montant de l'ALS varie selon votre situation familiale, le montant de vos ressources, le montant de votre loyer ou de votre remboursement de prêt.

Les Aides au Logement (A.P.L ou A.L.S) sont attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) :

Site : www.caf.fr.

Les aides sont versées directement au Crous et l'étudiant paye uniquement la part du logement à sa charge.

Bon à savoir :

Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de ces aides à titre personnel. Mais attention : ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales vous concernant (versées aux parents). Donc, si vos parents reçoivent des prestations familiales pour vous, ils n'en bénéficieront plus dès que l'aide au logement vous sera versée. Un choix difficile s'impose alors ! Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront. En revanche, il n'est pas obligatoire que vous soyez séparé du foyer fiscal de vos parents pour toucher une aide

Caution gratuite de logement sans condition de ressource : VISALE

VISALE est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Grâce à cette garantie fiable et gratuite, les locataires trouvent plus facilement un logement en rassurant leur futur propriétaire.
<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

Avance LOCAPASS

L'avance LOCAPASS permet le financement du dépôt de garantie avec un prêt à taux zéro.

POUR LES ALTERNANTS : AIDE À LA MOBILITÉ, À L'INSTALLATION POUR FAVORISER LE RAPPROCHEMENT DOMICILE TRAVAIL OU L'ENTRÉE DANS L'EMPLOI**MOBILI JEUNE**

Une subvention par mois peut être accordée pour financer une partie des loyers des alternants.

AIDE A LA MOBILITE

Une subvention est accordée aux étudiants qui souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail ou de formation.
www.actionlogement.fr

rubrique : LOUER

CONTACTS UTILES

Ministère de l'Education Nationale (National Education Ministry): www.education.gouv.fr

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ): www.cidj.asso.fr

CROUS: www.etudiant.gouv.fr

Agence Europe Education Formation France: www.europe-education-formation.fr

International Relations Department of Lille Catholic University: international@icl-lille.fr

Pour plus d'information : <http://www.univ-catholille.fr/vivre-linternational>